



Courtenay

Curt'Infos

Bulletin Municipal
N°52
Juillet - Août - Septembre 2019

Edito



Avec une fin juin très, voire trop ensoleillée et surtout caniculaire, les vacances d'été devraient, à en croire les prévisions, être des plus agréables. Nous allons tous pouvoir, bien sûr selon nos possibilités, profiter de ce temps magnifique pour nous ressourcer et organiser à notre guise cette période de repos mérité.

L'arrivée de l'été est aussi synonyme, pour beaucoup d'élèves, du début des grandes vacances, même si pour les plus grands, l'attente des résultats du brevet ou du bac repousse cette échéance de quelques jours ou quelques semaines. Je leur souhaite bien sûr pleine réussite à ces examens. Après quoi, ils pourront eux aussi, profiter avec délice de ces sept ou huit semaines de repos.

L'opération tranquillité vacances est toujours d'actualité cet été. Pour obtenir des renseignements, contactez la police municipale ou la gendarmerie.

D'importants travaux d'enfouissement de lignes électriques ont perturbé le quartier du stade. Ils sont maintenant presque terminés et tout devrait rentrer dans l'ordre rapidement. Merci aux riverains de leur compréhension durant cette période.

L'installation du cabinet de télé-médecine, que l'on attendait depuis 3 ans, est désormais faite. Cette structure sera opérationnelle à partir du 16 juillet et sera installée dans les anciens locaux de l'aide à domicile, dans la Résidence autonomie les Hautes Loges au 8 rue des Pâturaux.

Dans ces mêmes locaux, rénovés et fonctionnels, l'association du Centre de Santé de Courtenay y installera d'ici quelques mois des médecins salariés permettant ainsi à de très nombreux patients curtiniens et des environs de retrouver enfin un médecin référent. Je tiens à remercier les membres fondateurs de cette association de s'être engagés dans cette démarche citoyenne en liaison avec la municipalité de façon consultative. Le conseil municipal de son côté, soutiendra bien évidemment cette initiative de toutes les façons légales possibles, une aide à l'installation de médecins est à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} juillet. La communauté de communes devrait elle aussi apporter son soutien, comme elle en avait émis la possibilité, si une structure de cette nature voyait le jour sur Courtenay.

Dans ce Curt'Infos de l'été vous trouverez bien sûr, le programme de la foire artisanale et commerciale des 17 et 18 août, le calendrier des manifestations, les dates de rentrée des classes, la remise des dictionnaires, les exploits des judokas de l'avenir judo de Courtenay, des infos sur le stationnement et sa réglementation, des infos culturelles, la photothèque, un retour sur la bauge gâtinaise 2019, les jours d'inscription pour les nouveaux élèves de l'école de musique et de danse de Courtenay et les renseignements de l'association l'informatique au quotidien.

A vous maintenant de découvrir par le menu ce nouveau Curt'Infos.

Bonne lecture à toutes et à tous et bonnes vacances.

Francis TISSERAND, Maire de Courtenay

Classe de découverte - Voyage à Ingrannes



La classe de découverte des CE1 et CP/CE1 s'est déroulée à Ingrannes les 04 et 05 mars derniers.

C'était un séjour avec une nuitée et des activités de découverte de la nature (construction de cabane, découverte des plantes, fabrication de pain, soins des animaux de la ferme) et apprentissage de la vie collective.

Ce séjour a pu se dérouler grâce à la participation financière de la coopérative scolaire, de l'Association des Parents d'Elèves, de la Mairie de Courtenay et des parents.



ÉCOLE PRIMAIRE (maternelle et élémentaire)

HORAIRE D'ENSEIGNEMENT (semaine de 4 jours)

Ecole **maternelle** (Petite, Moyenne et Grande Sections) :

→ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30**

Ecole **élémentaire** (CP au CM2 + dispositif ULIS*)

→ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **08h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30**

HORAIRE DE RENTRÉE, LE LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019

. **Ecole maternelle** :

Petite Section : à 08h30 (cours uniquement le matin, jusqu'à 11h30)

Moyenne et Grande Sections : cours de 13h30 à 16h30 (matin libéré)

. **Ecole élémentaire** (CP au CM2 + dispositif ULIS*) :

Pour tous les niveaux : rentrée à 08h45, pour toute la journée.

COLLÈGE ARISTIDE BRUANT

ÉLÈVES DE 6^{ÈME}

✓ Rentrée scolaire le **mardi 03 septembre 2019** à 08h30

ÉLÈVES DE 5^{ÈME}, 4^{ÈME}, 3^{ÈME} ET CLASSE ULIS* :

✓ Rentrée scolaire le **lundi 02 septembre 2019** à 08h30

(Les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sont libérées le mardi 03 septembre 2019)

**ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire*

Remise des dictionnaires



Comme chaque année, la municipalité représentée par M. Tisserand, offre un dictionnaire et une encyclopédie aux élèves de Grande Section pour finaliser leur passage au CP et aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}. Ces livres vont les accompagner pour la suite de leur cursus. Cette cérémonie s'est déroulée dans les locaux en présence des enseignants (tes). Les élèves de CM2 recevront en plus, un livre des Fables de La Fontaine offert par le ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel BLANQUER.

LE STATIONNEMENT : LES RÈGLES ONT CHANGÉ !

La mesure sur le stationnement très gênant a été mise en vigueur début juillet 2015, pour les départs en vacances. Elle est ainsi passée inaperçue pour beaucoup d'entre-vous. Pour preuve, vous êtes encore souvent surpris d'écopier d'une amende pour vous être garé devant chez vous, ou à cheval sur un trottoir, là où jusqu'à hier encore, les agents faisaient preuve de tolérance alors que l'amende n'était "que" de 35 €. Mais ça, c'était avant...

Les mauvaises habitudes peuvent mener la vie dure à votre compte en banque. Car, là encore, vous êtes nombreux à penser, en toute bonne foi, ne gêner personne et n'entraver en aucune manière la circulation en vous garant à cheval sur un trottoir, surtout si l'espace piéton est suffisamment large pour laisser le passage aux poussettes ou aux fauteuils roulants.

Et, dès lors, ne pas être verbalisable. Erreur, car la loi ne fait pas dans le détail. Se garer sur un trottoir, même "proprement", est désormais passible d'une amende de 135 €.

Qu'importe sa largeur. A moins d'un vice de forme, le PV ne mentionne pas explicitement l'un des huit motifs de l'infraction (voir ci après), la faute est avérée et non contestable.

A noter : pour les deux-roues, l'amende est fixée à 35 € dans ce cas précis.

Arrêt de quelques minutes, tout autant interdit.

Ne vous croyez pas non plus à l'abri, parce que vous vous êtes juste arrêté quelques instants. Même si vous êtes resté au volant de votre voiture pour passer un coup de fil ou à attendre votre épouse. Vous étiez loin de penser commettre une quelconque infraction, mais les textes réglementaires ne l'entendent pas de cette oreille, pas plus que les agents passant à proximité à pied ou en voiture sans même s'arrêter. Ne comptez d'ailleurs pas trop qu'ils se montrent indulgents à votre égard - cela devient plutôt rare de nos jours - ou que, comme avant, ils se contentent de vous faire signe de circuler. Aujourd'hui, ils appliquent souvent à la lettre la loi (article R.417-11 du code de la route) :

ARTICLE R417-11 MODIFIÉ PAR DÉCRET N°2016-1849 DU 23 DÉCEMBRE 2016 - ART. 4

I.-Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement :

1° D'un véhicule sur les chaussées et voies réservées à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaires ;

2° D'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules de plus de 20 mètres carrés de surface maximale dans les zones touristiques délimitée par l'autorité investie du pouvoir de police ;

3° D'un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention " stationnement pour personnes handicapées " prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ou une carte de stationnement pour personnes handicapées prévues à l'article L. 241-3 du même code dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2017 ;

4° D'un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux ;

5° D'un véhicule sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversée de chaussée ;

6° D'un véhicule au droit des bandes d'éveil de vigilance à l'exception de celles qui signalent le quai d'un arrêt de transport public ;

7° D'un véhicule à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie ;

8° D'un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté :

a) Sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs ;

b) Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ;

c) Sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet, à l'exception des motocyclettes, tricycles et cyclomoteurs ;

d) Au droit des bouches d'incendie. ;

II.-Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

III.-Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement très gênant pour la circulation publique, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

EDITO SAISON CULTURELLE 2019-2020

Le Pôle culturel et associatif est un jardin extraordinaire.

Nous cultivons la différence !

Place à la saison culturelle 2019-2020.

Cueillir des influences diverses et les savourer.

Ce lieu de promesses s'habille d'une palette colorée, de subtilité, s'amuse, sourit et ose.

L'équipe du Pôle culturel et associatif a relevé le défi de vous inspirer.

Venez respirer la culture.

Entrez dans le Pôle culturel et associatif en toute liberté.

LAURÉATS DU CONCOURS DE POÉSIE

Catégorie Primaire

1^{er} prix : Gaspard Phélipot

2^{ème} prix : Louise Gueny

3^{ème} prix : Lilou Koulmann

Catégorie Collège

Amaël Guinebault

Catégorie Lycée

Stanislav Ducret

Catégorie adulte

1^{er} prix : Alain Mitaine

2^{ème} prix : Résidents EHPAD / Résidence de la colline ; Château-Renard (poème collectif)

3^{ème} prix : Nathalie Roumanès



Ecole de musique



Après un déménagement et une installation dans ce magnifique Pôle culturel et associatif, l'École municipale de musique et de danse a poursuivi ses activités avec grand plaisir. Un niveau sonore bien moindre, grâce à une isolation phonique très performante, a amélioré grandement la qualité de travail pour les élèves et professeurs. Nous avons pris nos marques et adapté nos fonctionnements à cette nouvelle structure.



Après deux journées de formation sur le matériel ultra-performant de la salle de spectacle, nous avons pu proposer à nos élèves de véritables conditions "professionnelles" qui ont contribué à la réussite du spectacle annuel pour le bonheur de tous. Heures musicales, spectacle annuel et fête de la musique ont, de ce fait, pris une dimension tout autre et en bref... nous nous éclatons !

Alors, venez vous éclater en musique avec nous pour l'année scolaire à venir....



Les inscriptions des nouveaux élèves auront lieu à partir du 7 septembre 2019. Le 7/09 nous serons présents au forum des associations. Puis, au Pôle culturel, lundi 9/09, mardi 10/09 et jeudi 12/09 de 17h00 à 20h00. Mercredi 11/09 de 14h00 à 19h00 et samedi 14/09 de 10h00 à 15h00.

Marido POYAU, Directrice de l'École municipale de musique et de danse

Photothèque



Portes ouvertes de la serre municipale



Rencontre avec Rhida Dhib



Spectacle FUSION



Festi'45 - Pépito Matéo



Théâtre - Compagnie Mâche tes Mots



Exposition Claire Cantais



Fête de la musique



Spectacle «Russkashow»

Sport



L'Avenir Judo Club au niveau national

Eliot PATARD a dignement représenté le club le 25 mai dernier à Villebon-sur-Yvette. En catégorie des moins de 73 kg pour la 1^{ère} fois, il a gagné tous ses combats pour l'équipe départementale.

Le Loiret s'inclinera en 8^{ème} de finale de la Coupe nationale Minimes par Équipes de Départements. Le club est très fier de ce judoka attachant et sérieux qui a fait énormément de compétitions cette année et notamment l'Open International de Wavre en Belgique où il finit 3^{ème}. La semaine dernière, il a reçu sa ceinture marron des mains de son Président, pas peu fier de lui remettre.

La saison prochaine, il continuera à travailler pour aller décrocher sa ceinture noire.



Programme Foire Exposition 2019

Samedi 17 Août 2019

09h00

**Ouverture des Stands de la 71^{ème} foire
Artisanale et Commerciale**

10h00

**Défilé fanfare vers le Monument aux morts suivi de la
Commémoration du 75^{ème} anniversaire
de la Libération de Courtenay**

11h15

**Inauguration officielle de la 71^{ème} foire
Artisanale et Commerciale**

21h30

**Départ de la fanfare «La Lyre Sénonaise» et retraite aux
flambeaux avec les majorettes de l'association
«Danse, claquettes et majorettes»**

22h00

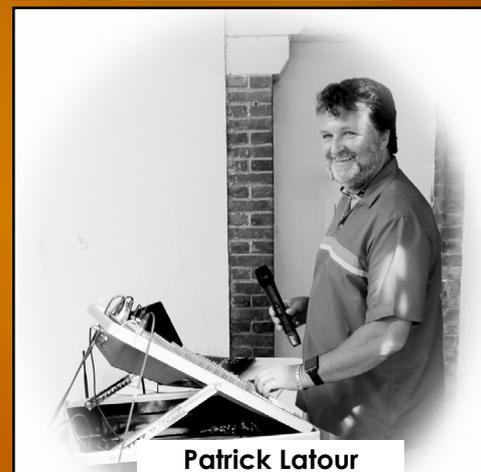
**Grand feu d'Artifice musical au stade Jules Bruzeau
Réalisation Artifices-Ciel**

22h30

**Orchestre de Thierry Tacinelli «Made In France» suivi de
Tom Evers et ses danseuses
«Claude François Success Story»
Place Honoré Combe**



Fête foraine



Patrick Latour

Dimanche 18 Août 2019

**Vide-greniers / Brocante
Avenue de la gare
et Place Honoré Combe
toute la journée**

**Prix du mètre linéaire 3€
Inscription obligatoire en Mairie**

**17h00 : Zumba party avec Sandra
Place Honoré Combe**

Fête foraine durant les deux jours

**Animation par Patrick Latour
Auxerre sonorisation**



Vide-greniers



Orchestre Thierry Tacinelli «Made in France»

CALENDRIER 2019 - MANIFESTATIONS

JUILLET		
dimanche 28 juillet	Course modélisme - Le Nid de Loup	Club de modélisme
AOÛT		
jeudi 8 août	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre Rouget
les 17 et 18 août	Foire Exposition artisanale et commerciale Fête Foraine - Feu d'artifice - Vide greniers	Service Fêtes et cérémonies
jeudi 22 août	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre Rouget
dimanche 25 août	Course modélisme - Le Nid de Loup	Club de modélisme
jeudi 29 août	Don du sang - salle polyvalente	Etablissement français du sang
SEPTEMBRE		
les 1 ^{er} et 2 septembre	Cinémobile - Place Honoré Combe	CICLIC en Centre-Val de Loire
jeudi 05 septembre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
samedi 07 septembre	Forum des associations intercommunal - Gymnase et alentours	3CBO
du 7 au 24 septembre	Exposition Lorenzo PADILLA - Hall du Pôle culturel et associatif	Fondation Padilla
dimanche 08 septembre	Course modélisme - Le Nid de loup	Club de modélisme
mardi 10 septembre	Concert Calle Tentación - Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	Fondation Padilla
jeudi 12 septembre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
vendredi 13 septembre	Concert Georges CHELON - Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	Service culturel
samedi 14 septembre	Concert «Orgue à hauteur de vue» - Eglise St Pierre / St Paul	Amis de l'orgue
dimanche 15 septembre	Concert «Orgue et trompette» - Eglise St Pierre / St Paul	Amis de l'orgue
samedi 21 septembre	Marché de producteurs locaux - Sous la halle	3CBO
les 20 et 21 septembre	Bourse aux vêtements - Foyer municipal	Printemps Automne
les 21 et 22 septembre	Journées Européennes du Patrimoine	Mairie
dimanche 22 septembre	Course modélisme - Le Nid de loup	Club de modélisme
mardi 24 septembre	Bébés lecteurs - Médiathèque municipale	Service Culturel

Informations données à titre indicatif, susceptibles de modifications.

Bauge Gatinaise 2019



Pour sa deuxième édition, la Bauge gatinaise a rassemblé plus de 1000 participants venant du Canton et environs et pour certains d'assez loin (Île de France).

3 parcours étaient proposés, 2 km / 14 obstacles, 6km / 26 obstacles et 10 km / 34 obstacles, à partir de 7 ans.

En plus des familles et des groupes de camarades, elle a notamment permis de rassembler plusieurs acteurs essentiels de Courtenay.

De nombreuses entreprises et commerçants de Courtenay mais aussi de Montargis ont été partenaires et ont participé, ainsi que de nombreux bénévoles.

Les collectivités nous ont également largement soutenu, que ce soit la Mairie avec son aide logistique et sa team, la 3CBO et les Gendarmes qui avaient eux aussi formé une équipe. Les associations locales, comme le judo, le tennis, le rugby, le foot, l'aïkido, fais bouger ta ville, ont aussi participé.

La solidarité et la participation de tous ces acteurs pérennisent ce genre de manifestation.

L'abus de sport n'est pas dangereux pour la santé !

Au niveau de l'association on a créé la « topteam Courtenay ». Le but est d'aider financièrement et logistiquement les personnes qui font du sport à bon niveau et qui représentent dignement Courtenay et environs.

Nous avons environ une dizaine d'athlètes qui font par exemple des ultratrails, des trails, courses d'obstacles, cross fit...

Nous avons créé pour cela une page Facebook avec tous les exploits de la team.

Thierry RODRIGUES, Président de Gatinais Sport Events

Publication de la Mairie de Courtenay - juin 2019 - ISSN 1629 - 0887

Imprimé sur papier PEFC par CHEVILLON IMPRIMEUR (89 SENS)

Directeur de la publication : F. TISSERAND

Conception : Service Communication - Rédaction : Services municipaux - Mairie de Courtenay

Crédit photos : Service Communication de la Mairie de Courtenay - Sandrine Manteau - Michel Rosso - Valérie Rodriguez

MAIRIE DE COURTENAY - 1 Place Honoré Combe - Tél 02.38.97.40.46 - Fax 02.38.97.37.16 - <http://www.courtenay45.fr>

Accueil - Etat civil : 02 38 97 47 56 - Urbanisme : 02 38 97 47 54 - Secrétariat du Maire : 02 38 97 27 88 - Travaux : 02 38 97 47 53 - Inscriptions scolaires : 02 38 97 27 88

Comptabilité : 02 38 97 47 52 - Social : 02 38 97 27 80 - Services techniques : 02 38 97 77 84 - Police municipale : 02 38 97 54 81

Fêtes et cérémonies : 02 38 97 27 87 - Communication : 02 38 97 47 59 - Personnel : 02 38 97 47 51 - Médiathèque municipale : 02 38 97 34 95

École municipale de musique et de danse : 02 38 97 47 13

Crèche et Halte-garderie Intercommunales : 02 38 97 46 73 - Accueil de Loisirs Intercommunal et Garderie Périscolaire : 02 38 97 07 91

Relais Assistantes Maternelles Intercommunal : 02 38 97 45 58 - École primaire : 02 38 97 43 05 - Restaurant scolaire : 02 38 97 06 17

